CONSEIL EXECUTIF
Cent vingt-troisième session
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EB123/2 26 mai 2008

Résultats de la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé

- 1. La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé avait un ordre du jour chargé, contenant 14 sous-points au titre du point de l'ordre du jour : Questions techniques et sanitaires ; des questions relatives au budget programme et des questions financières ; des questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance, y compris le rapport du Commissaire aux Comptes et celui du vérificateur intérieur des comptes ; des questions relatives au personnel ; des questions administratives ; la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales ; la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé ; des amendements aux Statuts du Centre international de Recherche sur le Cancer ; et les résultats de la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Au total, l'Assemblée de la Santé a adopté 21 résolutions et une décision.
- 2. Dans son rapport, le Directeur général a souligné le fait que l'Assemblée se réunissait à un moment tragique. Outre les catastrophes survenues récemment, le Dr Chan voit se profiler à l'horizon trois crises : l'augmentation des prix des denrées alimentaires, qui pourrait compromettre la satisfaction des besoins alimentaires fondement d'une bonne santé ; le changement climatique, qui risque de provoquer davantage de sécheresses, d'inondations et de tempêtes tropicales, et donc des besoins accrus d'aide humanitaire ; et la grippe pandémique, menace qui n'a en rien régressé. Dans les deux premiers cas, ce sont les pauvres les plus exposés. Le Directeur général a également évoqué les autres problèmes de santé majeurs auxquels est confronté le monde, y compris des maladies aussi anciennes que la lèpre, et a rendu compte des progrès mitigés accomplis sur la voie de l'éradication de la poliomyélite. Faisant observer que l'ouverture de la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé marquait le soixantième anniversaire de l'OMS, le Dr Chan a souligné que la situation de la santé publique n'était plus du tout la même et que l'OMS n'était pas seule dans son action pour améliorer la santé ; le leadership ne s'impose pas, il se gagne.
- 3. L'Assemblée de la Santé a reçu deux invités : son Altesse royale la Princesse Muna Al-Hussein de Jordanie, marraine de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux dans la Région de la Méditerranée orientale depuis mars 2003, et Monseigneur Desmond Tutu, Archevêque émérite du Cap et Prix Nobel. Les deux ont appelé l'attention sur les défis actuels pour la santé et la manière de les relever. Son Altesse royale, la Princesse Muna Al-Hussein a parlé des troubles dans sa Région, où les conflits et d'autres crises continuent à désorganiser et à solliciter à outrance les systèmes de santé et ont des répercussions extrêmement négatives sur le bien-être de la population. Elle a prié instamment les ministres de se concentrer sur les ressources humaines dans leur pays, appelant à accroître les efforts pour améliorer les services de santé et d'éducation, et pour favoriser l'autonomie des femmes dans le but de sauver des enfants et de prévenir les décès maternels pendant ou des suites de l'accouchement. Monseigneur Tutu a rendu hommage à l'esprit humain et à la capacité de tous les

individus à faire le bien et a rappelé que la santé spirituelle était essentielle au bien-être humain. Comme en témoignent les générations, il est toujours possible de changer les choses. Il a remercié l'Assemblée de la Santé pour la ténacité de son engagement et ce qu'il représente pour plus de six milliards d'habitants de la planète.

COMMISSION A

- 4. Etant donné l'ordre du jour très lourd de la Commission, qui avait à traiter de problèmes de santé publique urgents et complexes, deux sous-points de l'ordre du jour ont été transférés à la Commission B. Parmi les points examinés par la Commission A : la préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages ; la poliomyélite : dispositif de gestion des risques susceptibles de compromettre l'éradication ; l'application du Règlement sanitaire international (2005) ; la lutte contre les maladies non transmissibles : mise en oeuvre de la stratégie mondiale ; santé publique, innovation et propriété intellectuelle : projets de stratégie et plan d'action mondiaux ; les mutilations sexuelles féminines ; les stratégies visant à réduire l'usage nocif de l'alcool ; et changement climatique et santé.
- 5. La Commission a renvoyé un point, les produits médicaux contrefaits, pour plus ample examen par le Conseil exécutif, recommandant de l'inscrire à l'ordre du jour de sa cent vingt-quatrième session.
- 6. Neuf résolutions ont été approuvées par consensus au titre des questions techniques et sanitaires par la Commission A : Poliomyélite : dispositif de gestion des risques susceptibles de compromettre l'éradication ; Application du Règlement sanitaire international (2005) ; Stratégies visant à réduire l'usage nocif de l'alcool ; Lutte contre les maladies non transmissibles : mise en oeuvre de la stratégie mondiale ; Stratégie mondiale de vaccination ; Mutilations sexuelles féminines ; Santé des migrants ; Changement climatique et santé ; et Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : stratégie et plan d'action mondiaux. Après des négociations approfondies au sein d'un groupe de rédaction, la stratégie mondiale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle a été adoptée, ainsi que les parties du plan d'action faisant l'objet d'un accord. La version définitive du plan d'action sera soumise à l'examen de la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

COMMISSION B

- 7. La Commission a commencé ses travaux par l'examen de la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé. Un projet de résolution a été proposé par un Etat Membre et, comme le prévoit l'article 74 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, il a été procédé à un vote par appel nominal. Le projet de résolution a été approuvé, avec un amendement, par 97 voix contre 9 et 11 abstentions, 65 Etats Membres ayant été absents lors du vote.
- 8. Dans le cadre des questions relatives au budget programme et des questions financières, quatre résolutions ont été approuvées : Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2006-31 décembre 2007 ; Recettes diverses 2006-2007 et déficit de financement pour les objectifs stratégiques 12 et 13 ; Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution ; et Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés : Kirghizistan.

- 9. Sur les questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance, la Commission a approuvé une résolution : Rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.
- 10. Au titre des questions relatives au personnel, la Commission a approuvé une résolution sur les Amendements au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel, ainsi qu'une décision sur la Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS et, au titre des questions administratives, deux résolutions : Méthode de travail de l'Assemblée de la Santé, et Multilinguisme : mise en oeuvre du plan d'action.
- 11. Au titre d'un point distinct de l'ordre du jour, la Commission a approuvé un projet de résolution : Amendements aux Statuts du Centre international de Recherche sur le Cancer.
- 12. Deux points subsidiaires au titre des questions techniques et sanitaires ont été transférés de la Commission A : Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, et Rapports de situation sur les questions techniques et sanitaires. Deux résolutions ont été approuvées : Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, et La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant.

= = =